

# IMPULSION INGÉNIERIE TERRITOIRES

UNE INITIATIVE DE :

EN PARTENARIAT AVEC :



## APPEL À CANDIDATURE

\*\*\*

### IMPULSION INGENIERIE TERRITOIRES

*Offre d'accompagnement au développement de l'attractivité économique  
des territoires normands*

#### **Objet :**

L'Agence de Développement pour la Normandie (AD Normandie) et la Région Normandie, Business France, la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Préfecture de région lancent un dispositif inédit et unique en France intitulé « Impulsion Ingénierie Territoires » à destination des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de les accompagner en leur apportant un soutien en matière de structuration de leur démarche d'attractivité économique et industrielle.

Les EPCI désirant entrer dans cette démarche doivent candidater selon les modalités définies ci-dessous entre le lundi 2 octobre 2023 et le vendredi 3 novembre 2023.

Un accompagnement adapté à chaque EPCI sera apporté dans les domaines suivants :

- Réalisation d'un diagnostic territorial 360°
- Conseil aux collectivités, notamment à partir de la réalisation d'études d'observation
- Structuration d'une offre territoriale (aménagement de zone d'activité, immobilier - d'entreprise, incubateurs et pépinières, répertoire du foncier libre, aides financières...)
- Mise en place d'outils de communication ciblés et de promotion du territoire
- Montée en compétence des acteurs intervenant sur le champ de l'international, par des actions spécifiques (conseil, études, formation)
- Coordination des acteurs pour une prise en charge agile et efficace des projets

## **Contexte**

La Région et les EPCI représentent le binôme incontournable d'une action en faveur du renforcement du développement territorial.

L'objectif majeur du développement territorial est de rendre les territoires attractifs, de leur donner une chance dans la compétition nationale voire internationale, par la valorisation de leurs ressources et la mobilisation de leurs acteurs.

- ✓ L'attractivité d'un territoire est autant la capacité à attirer sur ce territoire les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles (capitaux, équipements, entreprises, travailleurs qualifiés, etc.) que la capacité à retenir les entreprises existantes et de favoriser leur développement endogène.
- ✓ La compétitivité d'un territoire est une notion plurielle qui relie les performances économiques d'un bassin d'emploi à un objectif d'amélioration du niveau de vie et du bien-être social.

Un territoire est attractif pour la population parce qu'il est dynamique du point de vue économique ; l'arrivée de nouvelles populations renforce ce dynamisme économique par une attractivité renouvelée pour les activités en croissance. Toutefois, les mutations industrielles exposent les territoires à de nouveaux défis et à des vulnérabilités. L'ambition du présent AMI est d'accompagner les territoires en besoin afin de créer un écosystème local dynamique, moteur de croissance et d'emplois qualifiés.

## **Nature de l'intervention**

L'AD Normandie et la Région Normandie, Business France, la Banque des Territoires, l'ANCT et la Préfecture de région permettront aux EPCI retenus d'entrer dans un dispositif innovant et expérimental qui mettra en œuvre une méthode s'appuyant sur les étapes suivantes :

- Le diagnostic territorial
- La définition des orientations
- La mise en œuvre de briques d'actions
- L'évaluation

Les briques d'actions porteront sur les sujets suivants et seront définies au nombre de 3 à 4 pour chaque territoire :

1. Attractivité et projection internationales
2. Foncier industriel
3. Marketing territorial
4. Emplois et talents
5. Formation des acteurs des territoires
6. Transition écologique de l'industrie
7. Innovation et écosystèmes industriels

Un accompagnement sur mesure en matière d'ingénierie territoriale et de projet, d'études de positionnement ainsi que la mobilisation d'expertises sectorielles et l'accès à des

financements seront fournis par l'ADN et la Région Normandie en partenariat avec Business France, la Banque des Territoires, l'ANCT et la Préfecture de région.

### **Guide de candidature**

Plusieurs critères peuvent être pris en compte pour construire une candidature :

**Critère 1** – Une volonté d'engager le territoire dans une démarche d'attractivité avec une ouverture nationale voire internationale.

**Critère 2** – Une capacité à accueillir de projets d'investissements porteurs d'emplois pour le territoire, avec une véritable acceptabilité sociale de projets industriels.

**Critère 3** – Un projet de développement économique et/ou industriel du territoire avec un plan d'actions associé et une définition d'axes stratégiques, à partir des orientations de France 2030 dont notamment les axes innovants de la décarbonation, la bioéconomie et la transition verte.

**Critère 4** – Une volonté de transversalité avec les acteurs du territoire (filières d'excellence, infrastructures, enseignement et recherche, écosystème économique...).

**Critère 5** – Un besoin avéré d'accompagnement du territoire en termes de moyens humains et d'ingénierie.

### **Calendrier**

Appel à candidature	Lancement du dispositif I2T	<b>2 octobre 2023</b>
	Clôture de l'appel à candidature – date limite de réception des candidatures	<b>3 novembre 2023</b>
	Comité de sélection des territoires	<b>Mi-novembre 2023</b>
	Annonce des 4 territoires pré-retenus	<b>Fin-novembre 2023</b>
Mise en œuvre du dispositif	Réalisation des diagnostics territoriaux	<b>Décembre 2023/Janvier 2024 (45 jours)</b>
	Sélection des briques d'actions par territoire	<b>Fin janvier 2024</b>
	Mise en place des briques d'actions	<b>Février à juillet 2024</b>
Restitution finale	Présentation des conclusions et des actions menées	<b>Été 2024</b>

### **Modalités de candidatures et de sélection**

#### ***Qui peut candidater ?***

- Un EPCI de la Région Normandie
- Un groupement d'EPCI normands

Un webinaire de présentation dans le cadre du Club des développeurs piloté par l'AD Normandie aura lieu le mardi 3 octobre 2023 de 10h à 12h.

### **Comment candidater ?**

- Une simple **lettre d'intention** signée par le Président de l'EPCI ou les Présidents des EPCI en cas de groupement
- Un **document** détaillant :
  - o Les raisons de votre candidature ;
  - o Votre projet économique territorial et/ou votre stratégie de développement économique s'il y en a ;
  - o L'ambition de votre territoire dans le cadre d'un soutien au développement de son attractivité ;
  - o Votre intérêt sur les différentes briques d'actions proposées ;
  - o Votre engagement à vous impliquer dans le dispositif tout au long de sa mise en œuvre (durée moyenne d'un an) à la fois en temps et en moyens humains ;
  - o Toutes autres informations que vous jugeriez utiles.
- L'indication **des référents** (personnes en charge du suivi pour l'EPCI candidat ou pour chaque EPCI du groupement) :
  - o Un ou deux contacts techniques qui feront le lien avec leurs élus
- Autres documents qui sembleraient utiles pour détailler ou conforter votre candidature

Les candidatures sont à déposer sur la page dédiée du site [www.adnormandie.fr](http://www.adnormandie.fr)

### **Quelle appréciation de la candidature ?**

- L'engagement volontariste du porteur au regard de la mobilisation de tous les leviers à sa disposition et son implication tout au long de la phase d'accompagnement ;
- Le déficit avéré d'ingénierie et de moyens propres au territoire ;
- L'appui des acteurs du territoire dans cette démarche ;
- L'existence d'une stratégie de développement économique et industriel (mise en place ou en cours de réalisation) ;
- L'intérêt pour les enjeux d'écologie et de transition verte ;
- La présence d'au moins une ZA avec du foncier disponible ;
- L'ouverture aux actions nationales et internationales.

Si besoin, après réception des candidatures, un contact pourra être pris afin de préciser et/ou compléter le contenu de celle-ci.

Enfin, un jury composé de membres de l'AD Normandie, de Business France, de la Banque des Territoires, de l'ANCT et de la Préfecture de Région statuera sur les candidatures déposées et les classera par ordre d'intérêt.

Pour cette première phase, 4 territoires seront retenus afin de bénéficier de l'accompagnement.

Contact : christophe.laloup@adnormandie.fr